

Formations supérieures professionnalisantes

Les licences professionnelles et les métiers de la Chimie

La licence professionnelle (LP) est la pierre angulaire du système LMD adopté aujourd'hui dans la plupart des Universités françaises. Elle a été créée en 1999 à la suite des accords européens de Bologne.

Au cours de sa conférence de presse de juin 2000, Jack Lang alors Ministre de l'Education Nationale indiquait que ce nouveau diplôme confère à ses titulaires le grade universitaire de licence ouvrant sur de multiples emplois et concours et qu'il répond, je cite, « à des besoins nouveaux de compétences et de connaissances du monde de l'entreprise à l'interface de plusieurs domaines de qualifications ». Des secteurs professionnels comme les métiers du tertiaire (commerce, gestion), de ce que l'on appelle le tiers secteur (carrières sanitaires et sociales, métiers culturels...), de ceux réputés souffrir de difficultés de recrutement (informatique, banque, logistique, transports...) et des métiers en émergence (commerce électronique, multimédias...) devaient être particulièrement concernés par ces nouveaux diplômes de « niveau II » au sens des qualifications établies dans la nomenclature interministérielle des niveaux de formations.

Si l'objectif ultime de la création de ces nouveaux diplômes est de préparer les étudiants ayant choisi ce cursus à une insertion professionnelle rapide dans un contexte européen, il n'est pas a priori destiné à être une étape pour des poursuites d'études, bien qu'il ne peut pas non plus enfermer les titulaires de ce grade dans une impasse. Il pourra donc être utilisable pour une poursuite ou une reprise d'études dans le cadre de la formation continue (FTLV).

La licence pro et les chimistes

L'Union des Industries Chimiques a annoncé cette nouvelle offre de formation dans le n° 74 des Nouvelles sociales en juin-juillet 2003. En même temps, l'UIC présente une première liste d'ouverture de 21 LP nous concernant.

Nos industries manufacturières ont de tout temps été réactives dans la mise en œuvre de formations répondant à leurs besoins, d'où il résulte une forte implication de nos professionnels dans la création et le suivi des programmes de type BTS et DUT ou même ceux du CNAM ou de l'AFPA, etc... L'irruption de la création des LP dans ce contexte est donc vécue comme une contrainte de devoir se plier à un nouveau modèle éducatif. Par contre, elle est accueillie très favorablement par les formateurs qui y voient l'occasion d'intervenir avec de nouvelles grilles de formation.

Heureusement, l'évaluation des offres d'ouverture de LP a lieu paritairement au sein d'une Commission nationale d'évaluation composée de vingt membres dont dix représentants de l'industrie. Florence Salomon pour l'UIC fait partie de cette Commission. D'autre part, une Commission de suivi mise en place en 2001 en verrouille la cohérence d'ensemble et veille notamment à la bonne insertion des diplômés. La SCI intervient en soutien en fournissant des experts dont l'UIC a besoin pour constituer les binômes d'examineurs et procéder aux auditions.

C'est donc sous la pression de ce dispositif que notre industrie se voit offrir de nouvelles compétences de diplômés à bac+3 qui devront s'insérer dans le schéma bien rodé de la hiérarchie de nos métiers. Celle-ci était centrée jusqu'ici sur l'équilibre des fonctions de techniciens et agents de maîtrise occupées par des BTS et des DUT. Cette structure devrait être modifiée à terme.

Ces nouveaux diplômés auront en outre toute latitude pour postuler soit à des masters universitaires soit à diverses formations d'ingénieurs. Les grandes Ecoles se posent d'ailleurs des questions quant à leur faculté d'assimilation de ce grade dans leurs cursus. Cette perspective pose des difficultés même aux INSA ou aux UT comme l'écrit le Professeur Gentina de l'Ecole Centrale de Lille dans un article publié en mai 2003.

La montée en puissance des LP

Au cours de l'année universitaire 2002-2003, plus de 12 000 étudiants étaient inscrits dans les différentes LP ouvertes contre 100 000 dans les licences classiques. La plus grande partie provenaient des cycles courts à bac+2, essentiellement DUT et BTS. La vague 2004 en préparation devrait voir ce chiffre avoisiner 24 000 étudiants.

Les ouvertures de LP depuis 1999

| Année | Dossiers déposés | LP acceptées | Nb. d'étudiants approx. |
|---------|------------------|--------------|-------------------------|
| 2000 | 524 | 201 | 4 000 |
| 2001 | 422 | 184 | 9 000 |
| 2002 | 353 | 236 | 12 000 |
| 2003 | 275 | 137 | 16 000 |
| (2004)* | 447 | ? | ? |
| Total | 2021 | | |

*en cours d'évaluation (source MEN)

La répartition de ces étudiants se fait pour 40% dans des LP du secteur des métiers de l'industrie et pour 60% dans ceux des services. Nos industries de la chimie et de la pharmacie font partie du groupe « production et transformations » qui a vu l'ouverture de 202 LP en 2003 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Répartition des LP actives selon les secteurs professionnels

| Secteur | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | Total |
|----------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Agriculture et assimilés | 2 | 11 | 10 | 3 | 26 |
| Génie civil et assimilés | 8 | 9 | 7 | 7 | 31 |
| Mécanique-Electricité | 7 | 13 | 18 | 12 | 50 |
| Production-Transformations | 55 | 48 | 62 | 37 | 202 |
| Commerce-Information | 41 | 34 | 24 | 14 | 113 |
| Gestion | 56 | 47 | 63 | 39 | 205 |
| Services aux personnes | 15 | 18 | 28 | 15 | 76 |
| Services aux collectivités | 17 | 4 | 24 | 10 | 55 |
| | | | | | |
| Total | 201 | 184 | 236 | 137 | 758 |

Les secteurs ayant comptabilisé le plus d'ouvertures de LP sont donc, sensiblement à égalité les activités de « Production et transformations » et de « Gestion ». Nos industries sont donc directement concernées. En 2003, dans l'ensemble des 202 LP du secteur Production-Transformations, environ 5 000 étudiants sont accueillis dont 80% en formation initiale avec une moyenne de 27 étudiants inscrits par promotion. Pour préciser davantage cette situation dans l'axe Chimie-Biologie, nous avons extrait pour vous les établissements concernés par ces ouvertures sans toutefois donner le libellé exact de la licence enseignée.

Les LP intéressant Chimie et Biologie en 2003(source ONISEP)

| Académie | Etablissement (Université) | Nb. de LP | Capacité |
|--------------|----------------------------|-----------|-----------------|
| Besancon | IUT | 1 | 25 à 30 |
| Bordeaux | UFR (Talence) | 3 | ----- |
| Clermont Fd. | UFR (Aubière) | 1 | ----- |
| Creteil | IUT | 1 | ----- |
| Dijon | UFR | 1 | ----- |
| Lyon | UFR (LyonI) | 1 | ----- |
| Montpellier | IUT (MontpellierII) | 1 | ----- |
| Nantes | UFR (LeMans) | 1 | ----- |
| Nancy | UFR (NancyI) | 2 | ----- |
| Nice | UFR | 1 | ----- |
| Orléans | IUT | 2 | ----- |
| Paris | IUT (Cachan) | 1 | ----- |
| Paris | UFR (Paris6) | 3 | ----- |
| Rennes | UFR | 1 | ----- |
| Rouen | IUT | 2 | ----- |
| Strasbourg | IUT (Mulhouse) | 1 | ----- |
| Toulouse | IUT (Toulouse) | 1 | ----- |
| Toulouse | IUT (Castres) | 1 | ----- |
| Toulouse | ENSIACET | 1 | ----- |
| Versailles | IUT (Orsay) | 2 | ----- |
| Versailles | UFR(Cergy) | 1 | ----- |
| Versailles | UFR (Chatenay-Malabry) | 1 | ----- |
| Total | | 30 | env. 750 |

En 2004, au niveau des demandes d'ouverture de nouvelles LP, sur les 447 dossiers déposés, cinq projets concernent l'industrie chimique (LeMans, Nice, Orléans, Rouen, Clermont-Ferrand2), trois autres les matériaux et la plasturgie (Bretagne-sud, Caen, Rennes1) et trois couvrent le domaine des biotechnologies (Aix-Marseille, Nice, Pau). Ces demandes seront prochainement auditées par la Commission où siège l'UIC.

En guise de première conclusion

Ce seront donc environ 750 nouveaux diplômés de niveau II que nos industries devraient absorber en juin 2004, à comparer aux quelque 9 000 DUT et BTS théoriquement disponibles chaque année et dont une partie complèteront leur formation à bac+3 dans ce nouveau cursus comme ils le faisaient auparavant en poursuivant vers un DNTS ou un autre diplôme de spécialisation. Reste à savoir si cette formation nouvelle riche d'environ 500H de cours, d'un projet tutoré et d'un stage de 5 mois justifiera une insertion à un niveau de compétences reconnu dans la hiérarchie de nos métiers ou si ces nouveaux diplômés n'opteront pas pour une autre poursuite d'études. Ce sera aux professionnels d'exprimer leurs avis sur ces questions à la lumière du bilan des premières insertions.

G. Mattioda